



Communiqué de presse

**La FFCI devient la Fédération des investisseurs individuels et des clubs
d'investissement (F2iC)**

Paris, le 26 avril 2012.

Fondée en décembre 1968, l'association qui regroupe et accompagne les clubs d'investissement en France a connu un large et durable succès. Connue depuis 2000 sous le nom de Fédération Française des Clubs d'Investissement (FFCI), elle a contribué à la formation de plus de 2 millions d'épargnants au fonctionnement des marchés financiers.

Indépendante financièrement, neutre, reconnue comme une association représentative par les autorités de place, la FFCI a étendu progressivement son action à l'ensemble des actionnaires individuels. C'est pourquoi elle a décidé de prendre acte de cette évolution, de modifier sa dénomination et ses statuts et d'élargir son action à la défense de l'ensemble de l'actionariat en France.

Si l'épargne financière des Français est abondante (plus de 3 900 milliards d'euros fin 2010), elle est clairement mal orientée en privilégiant les placements liquides aux intérêts réguliers mais faibles plutôt que les immobilisations à moyen ou long terme en actions beaucoup plus utiles au développement économique. La conviction de la Fédération est que le développement de l'actionariat individuel est :

- Une nécessité pour les entreprises : recherche d'un meilleur équilibre entre les investisseurs institutionnels et les individuels moins sensibles à la volatilité des cours et meilleur remède contre les prédateurs étrangers. On assiste à une poussée sensible de la pénétration étrangère dans le capital des sociétés cotées (42,4 % en au 31 décembre 2010 contre 38 % fin 2002).
- Une nécessité pour les Français : l'épargne en actions est le meilleur gage de rentabilité à long terme ; elle incite à la connaissance économique et financière et permet à l'épargnant de décider de ses investissements en toute connaissance de cause compte tenu de ses propres objectifs et de ceux de l'entreprise. L'actionariat accroît les responsabilités économiques sociales et politiques de l'individu.
- Un impératif politique et social autant qu'économique dans la mesure où une économie de marché a plus de chances de prospérer si la propriété de ses entreprises est répartie entre un grand nombre d'investisseurs privés plutôt que concentrée dans quelques mains. Or, les particuliers détiennent en direct moins de 9 % du capital des sociétés cotées à Paris contre 13 % en 2000.

Ces éléments sont trop souvent ignorés, voire contestés. Le terme même d'actionnaire individuel et son image sont trop souvent caricaturés. A partir de ce constat, la FFCI a décidé de devenir la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2IC) et de développer l'adhésion directe des actionnaires individuels, avec pour ambition de :

- favoriser la croissance économique en contribuant à donner aux entreprises françaises, grandes et petites, les moyens de financer leur développement ;
- présenter la Bourse comme une solution légitime pour soutenir les entreprises et l'industrie françaises ;
- rentabiliser au mieux l'épargne et redonner aux épargnants le goût du risque et de l'esprit d'entreprise ;
- contribuer à la mise en place d'une fiscalité dynamique qui encourage la prise de risque dans la durée ;
- contribuer à développer la présence de l'actionnariat individuel comme réponse à ces besoins.

Dans ce cadre, la F2IC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires.

A cette occasion, Dominique Leblanc, président de la F2IC déclare : *« Nous envisageons le rôle de la Fédération comme celui d'une association responsable et représentative des actionnaires individuels. Notre démarche est avant tout constructive, collaborative et collective : nous n'avons pas vocation, sauf exception, à défendre des intérêts individuels. C'est la raison pour laquelle nous considérons que la F2IC doit apparaître comme une « maison de l'actionnariat », porteuse de réflexions et de thématiques destinées à améliorer la condition, le statut, et la représentativité des actionnaires en France. Parmi les sujets que nous souhaitons voir aborder figure celui du soutien pour l'épargne longue, et notamment celle investie en actions. »*

Quant à Aldo Sicurani, secrétaire-général de la F2IC, il estime que *« insister sur le terme d'investisseur c'est mettre en relief la démarche positive que les particuliers engagent et non l'image passive de « rentier » qu'on leur colle trop souvent. C'est pourquoi la F2IC sera désormais à leurs côtés pour promouvoir l'épargne financière utile et contribuer au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières de tous les épargnants. »*

Contacts

Aldo Sicurani

01 42 60 12 47

asicurani@clubinvestissement.com

F2iC

39 rue Cambon 75001 Paris

Tél. : 01 42 60 12 47 – Fax : 01 42 60 10 14 – www.ffci.fr

Courriel : info@clubinvestissement.com